

Cours d'hygiène mentale de l'enfance : Genève : 13-17 avril 1942

Autor(en): **Jentzer, Ketty**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **30 (1942)**

Heft 615

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264502>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vendeuse, se présentait dans un magasin de Lausanne. On lui offrit trente francs par mois, ni logée, ni nourrie. Elle refusa, mais apprit que cette situation de choix avait trouvé preneur. Deux ou trois jours plus tard, nouvelle démarche. Il s'agit d'une famille composée du père, de la mère et d'un bébé. Salaire proposé pour la surveillance de l'enfant et le nettoyage de l'appartement, de huit heures du matin à six heures du soir : quinze francs par mois, ni nourrie, ni logée. Toutefois, ajouta la dame, nous donnerons fr. 25.— si nous sommes entièrement satisfaits.

Elles ne sont pas rares, les femmes de ménage qui reçoivent des salaires fort inférieurs à ce qu'ils étaient il y a quelques années. Quant aux dactylos, leurs appointements sont extrêmement variables. Celles qui touchent fr. 50.— par mois ne sont pas rares. Lentement, elles passent à fr. 60.—, à fr. 80.—, puis à fr. 100.—. A fr. 150.—, nous en trouvons à foison. Sont-ce là des salaires? Faut-il parler de certaines industries dans lesquelles les femmes travaillent à 25, 30 ou 40 centimes à l'heure? Lorsque, après plusieurs années, elles atteignent cent sous par jour, on les congédie pour engager de la jeunesse, aux salaires rappelés ci-dessus.

En route vers des mesures sociales nouvelles!

Un cours administratif ayant pour objet l'aide à la famille et aux vieillards a été organisé, comme le Mouvement l'a annoncé, à Montreux les 17 et 18 avril sous la présidence aimable de M. Leimgruber, Vice-chancelier de la Confédération. De nombreux participants ont suivi avec une attention soutenue les dix-huit rapports du copieux programme.

La première journée posa les bases du problème familial, débutant par l'exposé des fluctuations de la natalité avec le tableau sombre de notre évolution démographique, qui passera de la pyramide à large base à une urne mortuaire, si un changement radical ne s'opère pas d'ici peu. Mme de Montet exposa ensuite dans un rapport très apprécié les difficultés que traverse la famille d'aujourd'hui, les efforts des Associations féminines pour remédier à certaines misères — efforts qui portent sur la lutte contre l'alcoolisme, l'étude des allocations familiales — et démontrant en particulier la nécessité d'un apprentissage ménager approfondi pour préparer la femme à sa tâche future. Elle fit remarquer aussi combien la vie moderne avec sa lutte âpre pour l'existence est en opposition avec l'esprit d'adaptation et d'égards mutuels qu'exige la vie de famille. Mais elle est persuadée que, du chaos actuel, naîtra une famille plus unie sur des bases nouvelles.

Se Consommateur
soucieux de ses Intérêts
fait ses achats à la
COOPÉRATIVE

M. Veillard développa le vaste programme de *Pro Familia*, en réclamant un complément substantiel au salaire du père, afin que la mère puisse se vouer entièrement à son foyer et que la famille subisse un relèvement moral et matériel. Une aide spéciale au mariage et à la naissance paraît indispensable. L'orateur prévoit la réalisation de ces postulats au moyen d'un versement patronal de 2 % du salaire des ouvriers dans un fonds, dont bénéficierait ceux ayant charge de famille, avec une surcompensation de l'Etat comme garant et agent égalisateur entre les caisses professionnelles.

M. Escher, Conseiller national (Brigue), a démontré les besoins de la famille actuelle. Des enquêtes répétées ont prouvé que le revenu des salariés est nettement insuffisant, et que les paysans, de leur côté, avec leurs familles nombreuses, sont soumis à de graves restrictions. Une initiative populaire a donc été lancée par le parti catholique et a déjà réuni plus de 150.000 signatures, réclamant une garantie d'existence pour la famille. Puis d'autres rapporteurs ont examiné les bases constitutionnelles et législatives des mesures sociales proposées et ont fait part des efforts tentés sur terrain fédéral et cantonal pour assurer un revenu modeste tant aux vieillards qu'à la famille.

La seconde journée a porté sur les solutions à envisager pour résoudre ces deux problèmes de toute importance. On y a entendu les représentants d'offices fédéraux, de différents départements cantonaux, du commerce, de caisses de retraite et d'assurance, d'associations patronales et ouvrières, et des femmes.

En ce qui concerne l'aide aux vieillards, la préférence est donnée à un système d'assurance avec participation de l'Etat et une répartition directe, entre les bénéficiaires âgés, des primes versées par les assurés. Le principe de la capitalisation, qui distribue les intérêts d'un capital accumulé semble impossible à réaliser aujourd'hui, vu surtout la variabilité du taux des intérêts. Les syndicats ouvriers attendent que les caisses de compensation pour mobilisés survivent à la guerre, et que leurs fonds soient affectés à l'assurance-vieillesse et à aucune autre œuvre d'entraide, dès que la question de création d'occasions de travail sera réglée. Des expériences cantonales d'assurance-vieillesse sont très instructives pour l'avenir. L'aide fédérale à la vieillesse qui distribue actuellement 18 millions par an doit être maintenue jusqu'au moment où elle pourra être remplacée par une assurance suffisante.

L'aide à la famille doit prévoir le versement d'allocations familiales par le moyen de caisses de compensation professionnelles paritaires, qui semblent offrir la meilleure garantie d'une réalisation rapide et efficace. Le mot d'ordre: *à travail égal, salaire égal*, est remplacé aujourd'hui par celui-ci: *à travail égal, niveau de vie égal*, ce qui implique un salaire social pour la famille, en complément du salaire-travail. Le salaire de base doit tout de même être suffisant pour l'entretien d'une

famille de deux enfants au moins, le versement d'allocations familiales dès le premier enfant ayant fait baisser le salaire de base des ouvriers en France, en Italie, et dans certaines industries suisses. M. le Conseiller d'Etat Porchet a fait part des efforts en cours pour améliorer la situation sociale et matérielle de l'ouvrier agricole, et lui permettre en particulier de fonder une famille. Au point de vue féminin, Mme Leuch a réclamé une aide immédiate pour les naissances en attendant une assurance-maternité, et le versement à la mère de famille des allocations familiales.

M. Pugin, Conseiller d'Etat à Genève, a développé enfin un programme moral autant que matériel pour relever la famille menacée: la suppression des spectacles immoraux, la création de bonnes bibliothèques communales, l'institution d'un service social bien organisé pour prévenir la misère, l'orientation professionnelle, la lutte contre la tuberculose et le danger vénérien seront des facteurs importants, qui devront accompagner l'effort financier, c'est-à-dire des rentes à partir du 3^{me} enfant et un salaire de base suffisant pour l'ouvrier.

Beaucoup de projets, beaucoup de bonne volonté et un désir d'entente entre les différents groupements représentés ont caractérisé ces journées si remplies. Les courtes discussions ont toutefois donné l'impression qu'il y avait peu de convertis, c'est-à-dire que chacun est reparti de Montreux en voyant le salut dans la solution qu'il y avait apportée! Mais, comme l'ont fait remarquer différents orateurs, il faut espérer voir naître de cette Conférence une réalisation rapide des mesures sociales urgentes qui y ont été exposées.

A. L.

La campagne suffragiste à Berne...

...continue à se dérouler, conformément au programme établi par l'Association cantonale pour le Suffrage, solidement épaulée par quatorze autres Sociétés féminines locales. La plus récente manifestation a été le meeting organisé le 10 avril, avec l'appui de trois partis politiques, sur ce sujet: *Que pensent des hommes en vue de la collaboration féminine aux affaires de la commune?* (on sait que les Bernoises, sans se laisser décourager par l'échec des Neuchâteloises, ne revendiquent pour le moment que le suffrage communal — lequel d'ailleurs, dans ce canton, a une importance bien plus étendue qu'ailleurs, à Genève notamment, où les compétences des communes sont extrêmement restreintes, ou à Bâle, où, vu l'exiguïté du canton, cette forme du suffrage n'existe tout simplement pas! Une preuve de plus de la variété infinie des circonstances dans lesquelles s'exerce chez nous toute l'activité suffragiste!

Ces « hommes en vue », appelés ainsi à se prononcer en public sur la valeur du vote féminin dans la commune, ont été trois conseillers d'Etat, et l'on peut sincèrement féliciter les suffragistes bernoises d'avoir obtenu pareil concours, et qu'aucun de ces messieurs ne se soit retiré au dernier moment, faute d'avoir obtenu l'accord de son parti! M. Durrenmatt (parti des paysans et des bourgeois), qui parla le premier, dressa, après s'être déclaré partisan convaincu du vote féminin, un tableau consciencieusement détaillé des moyens de collaboration féminine dans le canton de Berne, montrant par le menu la lenteur du chemin que doit suivre toute réforme pour aboutir; et rappela aux femmes les possibilités qui leur sont ouvertes déjà dans le canton, et qui ne sont pas encore toutes épuisées, puisque, par exemple, 37 femmes seulement siègent dans les 548 Commissions scolaires, 11, dans des Commissions d'assistance, et 1 seulement dans la Commission de tutelle de la ville de Berne! A quoi

La mort d'une femme poète de Suisse allemande

C'est avec regret que nous apprenons le décès survenu à Zurich, à l'âge de 74 ans, de Mme Sophie Haemmerli-Marti, l'un des auteurs les plus appréciés de poésies en dialecte suisse-allemand.

Très jeune encore — elle n'avait guère dépassé les vingt ans — elle se fit connaître par un premier volume de vers en dialecte argovien, *Mis Chindli*, auquel succédèrent beaucoup d'autres, poèmes, contes pour les enfants, etc., tous inspirés par une grande bonté et une sérénité acceptation de la vie. Plusieurs de ses œuvres ont été mises en musique et sont ainsi conservées dans la mémoire de ceux qui les chantent. Mme Haemmerli a été l'une des premières dans notre pays à utiliser les ressources du dialecte pour exprimer son sens intime de la poésie, et c'est avec reconnaissance autant qu'avec fierté qu'il faut le signaler ici, en nous inclinant respectueusement devant cette tombe.

M. F.



Cliché Mouvement Féministe

Mlle A. L. GRUTTER

Ancienne présidente de l'Association bernoise pour le Suffrage, ancienne trésorière de l'Association suisse, qui vient de prendre sa retraite de professeur à l'Ecole Normale de Jeunes Filles de Morbijon (Berne) entourée d'émouvantes manifestations de regrets et de reconnaissance. Son influence a été très grande pour développer la personnalité de ses élèves qui, toutes, doivent beaucoup à son enseignement.

Tous nos vœux accompagnent notre ancienne collègue dans sa retraite — où elle déploiera encore certainement une belle activité!

L'on aurait pu répondre que ceci prouve justement la nécessité du suffrage, car l'éligibilité sans l'électorat n'est qu'un leurre, et faire élire des femmes par des hommes, alors que les femmes elles-mêmes sont privées du bulletin de vote, est bien la tâche la plus ingrate qui soit: nous parlons d'expérience!

M. le Conseiller d'Etat Grimm (socialiste), se plaça, lui, à un point de vue moins spécifiquement bernois et plus général et humain, pour retracer l'évolution frappante du rôle de la femme depuis l'idylle que dépeignaient les auteurs de la fin du XVIII^e siècle, et notamment Schiller, dans son poème de *la Cloche*! Il caractérisa très justement la situation actuelle de la femme entraînée dans la lutte économique sans être munie de l'arme nécessaire pour s'y défendre, soit le bulletin de vote; et avec beaucoup d'éloquence, montra combien il est indispensable, à mesure que les capacités de l'individu sont englobées par la vie collective, que lui soient reconnus des droits équivalents. Faisant promptement justice de l'éternel prétexte: « Les femmes ne sont pas prêtes! » il se demanda où nous en serions si, pour quelle réforme que ce soit, l'on avait attendu que tout homme, jusqu'au dernier, eût atteint cette maturité et cette science politique que l'on réclame des femmes?... Enfin, M. le Conseiller d'Etat Seematter (radical-démocrate), après avoir pris grand soin de spécifier qu'il ne prenait la parole qu'en son nom personnel et non pas en tant que représentant de son parti! avoua que, jusqu'au moment où il avait accepté de collaborer à cette séance, il ne s'était guère occupé de la question du vote des femmes! mais que, s'étant mis à cette occasion à l'étudier objectivement, il se déclarait entièrement favorable, tout homme épris de justice, désireux d'égalité, et respectueux de la personnalité individuelle ne pouvant faire autrement que se rallier à cette réforme.

Une discussion très-animée, au cours de laquelle bien des réflexions aussi courageuses que judicieuses furent émises par des femmes, termina cette séance, qui avait été présidée par M^{lle} Marie Böhlen, avocate, la jeune et active présidente de l'Association bernoise pour le suffrage féminin.

J. Gb.

Cours d'hygiène mentale de l'enfance

Genève

13-17 avril 1942

Ces cours réunissent 108 participants et fut en tous points une réussite dont il faut féliciter les organisateurs. Aux participants réguliers s'ajoutèrent, aux conférences tenues à l'Aula de l'Université, un grand nombre d'auditeurs donnant à l'assistance l'allure d'un véritable Congrès. Le Département de l'Instruction Publique avait accordé son haut patronage, et l'âme de ces journées d'études fut le créateur à Genève du Service d'observation des écoles, M. Edouard Laravoire, un pédagogue dévoué et des plus avertis. Les participants comprenaient des éducateurs, des médecins, des psychologues, des travailleurs sociaux, des étudiants, des cheffains des mouvements scouts; nous avons noté la présence assidue de représentants lyonnais du Secrétariat de l'Education nationale, de

tique, réaliste, qui s'est consacrée à la terre verte et à sa culture. Ces deux éléments, l'élément artistique menacé de tuberculose, et le sang paysan comme la forte volonté grand-maternelle s'unissent en Régine et amènent dans sa vie des jours ensoleillés et paisibles, auxquels succèdent des nuits d'angoisse tandis que gronde l'orage. Bien vite l'enfant doit apprendre ce qu'est la solitude et la déception, mais cependant, dans le sanatorium de Davos, où elle prend congé de ses lecteurs, elle leur affirme qu'elle guérira lorsque viendra le printemps. « sur la montagne, entre le doux ciel bleu et la puissante nouvelle terre verte ».

Esther Landolt, qui possède incontestablement l'un des plus remarquables talents des lettres suisses contemporaines, est une personnalité qu'entoure un voile de mystère: nous ne savons rien d'elle, sauf que ce nom est un pseudonyme et qu'il y a deux ans environ elle a émigré en Australie avec son mari. Ce dernier fait, toutefois, aide à comprendre le développement de son œuvre littéraire. Alors que son premier roman, *Le sacrifice*, était encore enfermé dans le cadre de la vie paysanne, l'on voyait dans le second, *Delfine*, se refléter l'image des hommes et des paysans de la Suisse; et le troisième, qui vient de paraître: *Les troupeaux éternels*, est entièrement consacré, à l'exception d'un prologue qui se déroule à Zurich, à la vie humaine et poétique de sa nouvelle patrie, l'Australie. Là, dans les étendues sans limites des paysages australiens, où le printemps commence en oc-

tobre, et où en janvier, le thermomètre monte jusqu'à 100 degrés Fahrenheit, se déroule, en grande fresque poétique et épique, la dure vie d'un fermier. Vie qui, pour lui, comme pour ses ouvriers n'est qu'un perpétuel combat contre les forces de la nature, contre les inondations, contre les gels du printemps qui en une nuit mettent à mal des milliers de brebis, contre les sécheresses de l'été, avec leurs tourbillons de sable rouge, et leurs incendies de brousses. La grande constante, dans ce tableau de l'œuvre quotidienne de l'homme, telle que l'exigent à chacun de leur retour les saisons, est la ferme aux moutons « une masse antique qui échappe au temps, le symbole de la force active de l'humanité ». C'est elle qui est l'héroïne du roman, et le sort des hommes autour d'elle, des maîtres comme des valets, est étroitement lié à elle. Ces êtres humains portent tous, sans distinction, le poids du double problème, qui inspire tous les romans d'Esther Landolt: d'abord que le sort de l'homme dépend de sa propre nature, et puis que tout désordre provient de l'amour qui, né du désir, crée le désarroi de la conscience et le tourment du cœur. Et lorsqu'en conclusion, satisfaction est donnée à la loi morale offensée, il ne faut pas oublier que, au contraire des romans précédents du même auteur, le poids l'emporte dans la balance de la description de l'état de péché sur le conflit de la conscience. Ce qui nous oblige à formuler de sérieuses réserves sur cette œuvre artistique remarquable...

E. BINZ-WINGER.

(Libre traduction française par M. F.)

Petit Courrier de nos Lectrices

Sylvie (Genève) à Emilienne (N° 614). — Merci de prendre la défense d'une faiblesse qui est parfois une force. Comme vous le dites, la présence d'une bête familière est plus souvent un réconfort moral qu'une manie. Il est absurde de parler d'égoïsme à ce propos, puisqu'il faut, au contraire, se préoccuper chaque jour de procurer au petit hôte ce dont il a besoin, nourriture, propreté, promenade! Les rapports entre le monde humain et le monde animal sont si étroits, si évidents, qu'il faut avoir l'esprit bien borné pour ne pas les admettre. Ils sont inscrits tout au long de l'histoire des peuples et des religions. Quand on a eu autour de soi une famille, de la joie, du mouvement, et qu'on se retrouve les bras vides, toute la tendresse d'accueil refoulée au cœur, sans les moyens qui permettraient d'adopter un petit orphelin, l'enfant des solitaires, se savoir attendue par une humble bête est une douceur qui apaise les nerfs en détresse. C'est un lien avec l'existence normale.

En 1914, par nécessité de guerre, j'ai fait tuer mon chien, compagnon si cher qu'il ne fut pas remplacé. Si la pénurie des vivres augmente, si ma conscience me montre la nécessité de sacrifier ma « Pompon », bien sûr que je le ferai. Mais j'en aurai un gros chagrin. Je crois qu'il serait plus équitable, avant de blâmer celles qui conservent un unique compagnon, de chercher le moyen d'obliger les propriétaires de deux bêtes à en supprimer une, surtout de limiter les élevages, du

bichon au grand danois, en ne tolérant que les chiens utiles pour la police, la garde, les aveugles. Il faudrait encore que chacune se fasse un devoir de surveiller les portées, réclamer leur prompt destruction, rappeler que la Société protectrice des animaux est à la disposition de toute personne désirant se débarrasser « proprement » d'une bête ou s'instruire sur la manière de traiter la chatte à qui on a enlevé ses petits. En grande sympathie avec Emilienne.

L'amie de Mitzou à plusieurs. — Ne trouvez-vous pas la discussion à propos de l'opportunité de nourrir chiens et chats à l'heure actuelle parfaitement oiseuse? Celles, qui comme moi, aiment les bêtes trouvent tout à fait normal de se priver un peu pour satisfaire l'appétit souvent modeste de notre compagnon à quatre pattes. Ce faisant, elles ne privent de rien les esprits chagrins incapables de comprendre la joie que donne la présence d'un animal familier. Il faut les plaindre, n'est-ce pas Mitzou!

M. A. P. (Genève) à Féministe Jurassienne (N° 614). — Je ne suis pas d'accord avec vous à propos de « choucroite politique ». Je crois qu'il serait utile à notre cause de mettre à son service nos capacités ménagères, nos dons d'organisatrices et de maîtresses de maison. Je verrais très bien à la Maison Genevoise ou à la Foire de Bâle, un stand où A l'enseigne du suffrage féminin, la gourmandise la plus délicate serait satisfaite, surtout la gourmandise masculine!

deux délégués du Département de l'Instruction Publique du Tessin, de plusieurs directeurs d'Ecoles normales, de juges à la Chambre pénale des mineurs du Canton de Vaud.

Le programme du cours, varié et attrayant, offre une alternance judicieuse de conférences, de démonstrations et de visites commentées. Le Mouvement ayant déjà donné, dans son numéro, du 4 avril, la liste des conférenciers et des sujets traités, nous ne les mentionnerons pas à nouveau, mais nous désirons relever l'intérêt qu'il y avait d'entendre ces exposés si documentés, fruits d'années d'expérience et de travail. Nous tenons aussi à souligner combien les directeurs et professeurs de l'Institut des Sciences de l'Éducation ont apporté une collaboration appréciée, mettant en lumière la belle œuvre de pionnier qu'a accomplie Edouard Claparède en fondant l'Institut Rousseau en 1912; son souvenir rayonnait et ses travaux étaient constamment présents à la mémoire de tous.

Les démonstrations et visites commentées permirent d'observer sur le vif les méthodes et traitements appliqués aux enfants inadaptés, à ceux dont l'éducation pose un problème comme l'a fait remarquer avec tant de justesse un des conférenciers. Nous garderons de l'examen psychologique d'enfants difficiles, de la visite de la station médico-pédagogique des Charmilles et de celle à la Clinique psychiatrique de Bel-Air, du Dr. professeur F. Morel, de leçons d'enseignement spécial, le souvenir réconfortant que donne le contact avec des éducateurs et des médecins dont la tâche quotidienne devient un sacerdoce. Que M^{mes} Flora Panchoy, Emma Pittard, Alice Descoudres, Blanche Richard, que MM. J. Chambord, M. Lambercier, P. Rossello, R. Simonet et A. Rey soient ici remerciés de tous les éléments nouveaux qu'ils ont apportés à ceux qui s'efforcent de solutionner des problèmes d'éducatifs souvent troublants.

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et la Ville de Genève avaient tenu à accueillir officiellement les congressistes. Une réception au Palais Eynard permit à M. le Conseiller d'Etat A. Lachenal, encadré des deux huissiers traditionnels aux manteaux rouges et jaunes, d'apporter à tous les vœux des autorités et d'indiquer les divers services de l'Office de l'enfance qui relève à Genève du Département de l'Instruction publique; il est intéressant de constater que cet Office coordonne à la fois les œuvres privées et officielles.

En conclusion, souhaitons que les projets qu'a

fait entrevoir M. E. Laravoire se réalisent et que cette rencontre ne soit que le prélude de semaines d'études, nouvelles et fécondes.

Ketty JENTZER.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité, qui a tenu sa séance le 26 mars, a entendu tout d'abord sa présidente lui faire rapport au sujet de cinq requêtes présentées par l'Alliance à diverses autorités et comités. Il apprit avec satisfaction la nomination de M^{lle} Marguerite Ruetschi, assistante sociale, au poste d'inspectrice des fabricants pour l'arrondissement de St-Gall. Donnant suite à la demande du Comité, l'Office fédéral pour l'industrie, les arts et métiers et le travail l'a invité à désigner des femmes compétentes pour faire partie des Commissions consultatives chargées de l'application des contrats collectifs. Enfin, le projet d'une requête ayant pour but de démontrer à quels résultats fâcheux aboutirait l'initiative du gouvernement genevois relative au double gain a été approuvé par le Comité.

La Commission d'éducation de l'Alliance a de nouveau organisé avec succès la Conférence de l'Éducation qui a eu lieu à Neuchâtel. La Commission d'hygiène a admis un nouveau membre, M^{lle} le Docteur Berthe Germond, représentante de la Ligue pour la lutte contre le Cancer. M^{me} Schönauer a présenté un rapport sur l'activité de la Commission économique et a donné un aperçu des problèmes du moment: état des approvisionnements, établissement des prix pour la production nationale, activité des offices fiduciaires. D'autre part, elle a signalé que, grâce à une suggestion de la Commission économique bâloise concernant le prêt au mariage, les ouvrières de la Fabrique Viscose qui vont se marier reçoivent une somme de Fr. 300.— après avoir passé un examen ménager.

L'Office suisse des professions féminines et la présidente de l'Alliance ont eu à s'occuper de l'affaire du Label. Les représentants de la Ligue sociale d'Acheteurs et ceux du groupe Duttwéiler ont pu échanger leurs vues au cours de trois séances sans arriver toutefois à un arrangement. On espère que désormais c'est l'Association de



Dans les Sections.

La section de Lausanne du Suffrage féminin a tenu, le 24 avril, au Lycéum, son assemblée générale annuelle, fréquentée par un public extrêmement nombreux, pères, mères, éducateurs et éducatrices, infirmières et garde-malades, qu'avait attirés la causerie de M. le Dr. Bovet sur les enfants difficiles.

M^{lle} A. Quinche, avocate, qui présidait, a rappelé la mémoire de l'ami sûr et dévoué qu'a été Ernest Bovet, félicité M^{me} le Dr. Charlotte Olivier, MM. les Drs. Eng. Olivier et M. Muret, qui viennent d'être nommés membres d'honneur de la Société vaudoise de médecine, et résumé l'activité de la section. Ni grande victoire ni grand échec, si ce n'est celui des Neuchâteloises, qui nous atteints toutes. Les femmes ont voté dans les élections paroissiales des 25 et 26 avril; elles seront éligibles pour la cinquième fois dans les Conseils de prud'hommes de Lausanne, Vevey, Nyon, Yverdon et Payerne le 22 mai. La guerre, les tâches multiples que l'on octroie aux femmes les font évoluer rapidement, elles prennent conscience de leur valeur, de leur pouvoir, apprennent à travailler de façon indépendante. Tout cela ne sera pas perdu.

M^{me} A. Brum, la malheureuse caissière de la section, a jeté un pathétique cri d'alarme: les déficits se succèdent, la fortune sociale fond rapidement; nos séances mensuelles, cinq ou six par an, nous coûtent cher; faut-il supprimer les convocations individuelles et se borner aux communications payantes dans la presse? Les membres payant plus de deux francs de cotisation deviennent rares; sur ces deux francs, il faut verser un franc au Comité Central; comment faire vivre une section avec une cotisation réelle d'un franc? Et l'assiette qu'on met dans le vestibule, à la sortie des conférences, ne rapporte pas grand chose. Le public, ému par la conviction

désolée de M^{me} Brum, lui voulut une compensation: l'assiette ce jour-là, rapporta plus de vingt francs!

Les comptes adoptés, les vérificatrices, M^{me} Bonnard-Cornuz et M^{lle} Lucy Virieux nommées à nouveau, ont entendu avec le plus vif intérêt la causerie de M. le Dr. L. Bovet, sous-directeur de l'Asile du Bois de Cery, qui, médecin du «Bercaïl» (annexe de l'Hospice de l'Enfance pour enfants nerveux) et dans ses consultations à la Polyclinique, voit beaucoup d'enfants difficiles, instables, inadaptés, arritrés. Il se penche sur eux avec beaucoup de cœur et de science. Naguère, on plaçait ces enfants à tort et à travers; aujourd'hui, on étudie les causes physiques, morales, de leur déficience et on s'efforce de les réadapter, de les rééduquer au lieu de les châtier. Des institutions nouvelles sont nées, avec le Code pénal fédéral, et les centres médico-pédagogiques font du bon ouvrage, avec le concours d'assistantes sociales bien préparées à cette difficile besogne de mener des enquêtes, de confesser parents et enfants et de découvrir ce qu'on veut tenir caché.

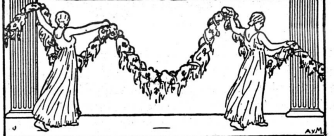
On aurait questionné longtemps le Dr. Bovet si l'heure de son train ne l'avait forcé de partir à 22 heures.
S. B.

Un intéressant « Cours de week-end » en perspective.

Des représentantes de l'Union suisse des Amies de la Jeune Fille, de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, de la Société d'Utilité publique des Femmes Suisses et de l'Association suisse «Frauenhilfe» se sont rencontrées le 23 avril dernier, à Zurich, pour jeter les bases d'un Cours de week-end, prévu pour les 26, 27 et 28 septembre prochain, à l'Hôtel Rigiblick à Zurich, sous les auspices de ces quatre organisations.

Sous ce titre général: *Les tâches urgentes pour le bien public*, ce Cours comprendra des conférences sur la lutte contre le chômage, sur la moralité publique, la protection de la famille, l'éducation nationale de la jeunesse suisse, et le concours que doit apporter la femme à la réalisation de ces tâches. Un programme détaillé doit encore être élaboré, et sera communiqué en temps utile à la presse féminine.

la Semaine Suisse qui fera office d'arbitre en cette affaire.



A travers les Sociétés

Collecte de linges et de vêtements.

Chacun connaît l'action que lance actuellement la Croix-Rouge Suisse — Secours aux enfants. Il s'agit, de l'autorisation du Conseil Fédéral, d'hospitaliser chaque trimestre 10.000 enfants victimes de la guerre.

Comme on ne peut pas demander aux familles qui recevront ces enfants de les habiller, une collecte d'habits est organisée dans tout le pays. Ne conservez pas inutilement dans vos greniers des vêtements qui ne serviront plus, mais offrez-les! Un Ouvroir, formé par des dames bénévoles, se chargera de transformer ou de confectionner des habits, de telle sorte que toutes les espèces de vêtements sont acceptés avec reconnaissance.

Les dons en nature sont extrêmement utiles, c'est-à-dire, linges, vêtements et chaussures d'enfants, livres et jouets. Les dons peuvent être envoyés, sans frais, par poste, en indiquant sur l'envoi « Aide aux enfants difficiles, collecte de vêtements » ou déposés à Genève dans les postes collecteurs, et notamment à l'arcade de la Croix-Rouge, place du Molard, 2.

Pour nos soldats.

La mobilisation se prolonge et les demandes d'aide aux Oeuvres sociales de l'Armée sont aussi toujours plus nombreuses. Aussi le Comité du Service auxiliaire féminin genevois a accepté, sur la demande du Bureau central des Oeuvres sociales de l'Armée à Berne, d'organiser une vente de timbres dont le produit est destiné spécialement au linge et aux lainages dont on a besoin les soldats. Cette vente n'aura pas lieu pendant une période déterminée, mais elle durera tant que nos troupes seront mobilisées. Afin de pouvoir compter sur un apport régulier, les Oeuvres sociales de l'Armée désirent que chaque ménage en Suisse s'engage à donner au moins 10 ct. par semaine.

Le Service auxiliaire féminin fait un pressant appel à tous ceux qui voudraient bien l'aider dans son travail. Il s'agit principalement de trouver des collectrices s'engageant à réunir un certain nombre de personnes qui leur versent ces 10 ct. par semaine. Nous recommandons aussi d'acheter les timbres déposés dans les magasins où se trouve l'affiche des Oeuvres Sociales de l'Armée. Nous espérons que beaucoup de femmes et de jeunes filles répondront à cet appel du Service auxiliaire féminin. En achetant ou en aidant à vendre ces timbres, elles rendront ainsi un réel service à ceux qui gardent notre pays. Les personnes qui veulent s'inscrire pour la vente des timbres ou qui désirent des renseignements, peuvent s'adresser au Service auxiliaire féminin, rue Étienne-Dumont, 22, tous les lundis de 17 à 19 h.
I. R.

L'activité des Sourciennes.

L'Association des anciennes élèves de La Source, école de gardes-malades à Lausanne, groupe 800 membres environ; une nouvelle section s'est fondée à Genève en 1941. Depuis le début de la guerre au 31 décembre dernier, La Source a mis au service de la Croix-Rouge et de l'Armée 415 infirmières; 300 Sourciennes ont servi dans les E. S. M. et les ambulances chirurgicales, 115 ont été déléguées à des détachements spéciaux; à la fin de l'an dernier, elles avaient accompli un total de 57.228 jours de service actif.
S. B.

ÉLECTRICITÉ - EAU - GAZ
TÉLÉPHONE
MAGNENAT
28, RUE DU MONT-BLANC
GENÈVE - TÉLÉPH. 2.28.72

Eupuration à vapeur
„Au Cygne du Nord,“
Maison fondée en 1860
Albert Schützli 2, rue John-Grasset
Usine à vapeur Plainpalais Tél. 4.31.33
Désinfection de locaux après maladie, décès ou toute autre cause d'infection, par les gaz de Formol ou l'Anhydride sulfureux SO₂ - Rosol Pictet - LAVAGE DE COUVERTURES ET TOUTES ESPÈCES DE LAINAGES. Destruction de punaises par de puissants procédés chimiques.

R. CRISTIN
COMESTIBLES
VOLAILLES
CONSERVES
VINS
LIQUEURS
CHAMPAGNES
2, route de Chêne - GENÈVE - Tél. 4.26.79

Votre-mec des fleurs
HIRT
4, r. de la Fontaine

Bibliothèque pour la jeunesse
Ru Blé qui Lève
chez Mme J.-L. DUFOUR
La Vuachère
LAUSANNE
Prêts de livres dans toute la Suisse.
Renseignements gratuits

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELINE
1, rue du Vieux-College - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91
Explications gratuites de M^{me} V. Renaud
Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS
s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité